



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de travaux de dérivation des eaux du forage Maglia-2 (BSS004LEXZ) et des périmètres de protection de captage d'eau sur la commune de Mollkirch

Il sera procédé, sur les communes de Mollkirch et Rosheim, du **lundi 22 juin 2026 à 8h30 au 31 juillet 2026 à 11h00**, soit pour une durée de 40 jours à une enquête publique, au titre du code de l'environnement et du code de la santé publique, préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux et de l'établissement des périmètres de protection.

La décision susceptible d'intervenir au terme de l'enquête et la prise d'un arrêté préfectoral valant déclaration d'utilité publique portant autorisation assorti du respect de prescriptions et établissant des périmètres de protection ou portant refus

Le président du tribunal administratif de Strasbourg a désigné madame Myriam JEANNIARD en qualité de commissaire enquêtrice.

Elle siègera en mairie de Mollkirch, siège de l'enquête, ainsi qu'en mairie de Rosheim et visera toutes les pièces du dossier d'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête relatif à ce projet pourra être consulté par le public, à l'exception des pièces contenant des informations relatives à la vie privée des personnes, de la manière suivante :

- sur support papier, à la mairie de Mollkirch, siège de l'enquête publique, ainsi qu'à la mairie de Rosheim, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
- sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin sous l'intitulé « Mollkirch – Alimentation en eau destinée à la consommation humaine – forage MAGLIA F2 » dans la rubrique Eau à l'adresse électronique suivante : <https://www.bas-rhin.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Amenagement-du-territoire-construction-logement/Expropriation-pour-cause-d-utilite-publique/Servitudes-d-utilite-public-SUP>
- sur le site internet <https://www.democratie-active.fr/forage-eau-potable-mollkirch67/>

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

- sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans les locaux des mairies de Mollkirch et Rosheim aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.
- par voie postale, à l'attention du commissaire enquêtrice, à la mairie de Mollkirch, siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : mairie, 3, route du Guirbaden 67190 MOLLKIRCH ;
- par voie électronique avec la mention « **DUP Mollkirch** » à transmettre à l'adresse : forage-eau-potable-mollkirch67@democratie-active.fr ou à l'adresse pref-enquetes-publiques@bas-rhin.gouv.fr
- sur le site internet <https://www.democratie-active.fr/forage-eau-potable-mollkirch67/>

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ou reçues par le commissaire enquêtrice pendant les permanences sont consultables à la mairie de Mollkirch, siège de l'enquête publique.

Les observations et propositions transmises par le public au commissaire enquêtrice sur l'adresse mail dédiée de la préfecture seront accessibles et consultables sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin à la même adresse que celle mentionnée plus haut.

En outre, la commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions aux lieux, jours et heures suivants :

- Le lundi 22 juin 2026 De 8h30 à 11h00 à Mollkirch (ouverture de l'enquête)
- Le lundi 29 juin 2026 De 8h00 à 12h00 à Rosheim
- Le vendredi 10 juillet 2026 De 14h00 à 17h00 à Mollkirch
- Le lundi 27 juillet 2026 De 14h00 à 18h00 à Rosheim
- Le vendredi 31 juillet 2026 De 8h30 à 11h00 à Mollkirch (clôture de l'enquête)

Pour toute information complémentaire sur le projet, le public peut contacter monsieur Sébastien DURAND, chef de projet, par courrier à son attention (SDEA 1, rue de Rome – Espace Européen de l'Entreprise Schiltigheim – CS10020 – 67013 STRASBOURG CEDEX ou par voie électronique (sebastien.durand@sdea.fr)).

A l'issue de l'enquête, celle-ci fera l'objet d'un rapport de la commissaire enquêtrice ainsi que de conclusions motivées. Elle transmettra au préfet du Bas-Rhin dans un délai d'un mois l'ensemble du dossier ainsi que son avis et ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non à la déclaration d'utilité publique de l'opération et à l'emprise du projet. Pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions relatives à l'utilité publique du projet dans les mairies de Mollkirch et de Rosheim, ainsi qu'à la préfecture du Bas-Rhin (bureau n°106) et, par voie dématérialisée, sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin, cité ci-dessus.